

Mérignac, le 18 août 2009

5^{ème} Course de Côte de Sainte Croix du Mont Dimanche 11 Octobre 2009

ADDITIF N°1 de l'organisateur

L'Article « 3.1p - Engagements » est remplacé intégralement comme suit :

« Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme GOMEZ Carole 3, Chemin de Brogeon 33670 SADIRAC

Port : 06 83 50 21 68 Fax : 05 56 59 19 50 www.asacm.com

Jusqu'au Mercredi 7 Octobre à 24H00.

Les frais de participation sont fixés 135€, réduits à **100€ pour les LICENCIES A.S.A.C.M.**

Etablir les chèques à l'ordre de l'A.S.A.C.M, encaissés après l'épreuve.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés était **inférieur à 30**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision. »

Jacques COURMONTAGNE
Président de l'ASACM